

PROFS EN NÉGO

RAPPORT DE TABLE – NÉGOCIATION SECTORIELLE 2023

Volume 1, numéro 3, séances des 24 et 25 janvier 2023

Première véritable séance de table : prendre la mesure de la forêt qui nous sépare

Les mardi 24 et mercredi 25 janvier derniers, le comité de négociation de l'Alliance des syndicats de professeures et professeurs de cégep (ASPPC) et le Comité patronal de négociation des collègues (CPNC) tenaient leurs premiers échanges suivant leurs dépôts respectifs. Si le ton des discussions était bon, c'est tout de même sans surprise que le comité de négociation de l'ASPPC a pu mesurer la distance séparant les préoccupations des deux parties en ce qui a trait aux finalités du réseau collégial.

La rencontre s'est tenue sur deux demi-journées. Lors de la première de celles-ci, les parties avaient préalablement convenu qu'elles questionneraient leurs vis-à-vis sur certains passages de leurs dépôts respectifs. Une douzaine de questions furent ainsi lancées de part et d'autre, à la suite de quoi les deux comités sollicitèrent un caucus avant de revenir sur celles d'entre elles qui nécessitaient des approfondissements.

Les questions formulées par la partie syndicale ont permis de mettre en lumière que sous les visées patronales se profilent clairement plusieurs orientations gouvernementales, telles que l'élargissement de l'accès à différents modèles de diplomation (RAC, DEC intensifs, COUD et autres formations courtes) et le déploiement de divers modes d'enseignement, avec la formation à distance (FAD) comme figure de proue. L'impératif de mettre le réseau collégial au service des besoins urgents de main-d'œuvre nous est apparu comme l'un des éléments structurants du dépôt patronal. Il fut mentionné que l'objectif n'était pas de transformer la mission actuelle des collègues, mais de parvenir à également faire de ces derniers une voie de (re)qualification rapide pour les

personnes qui empruntent des parcours diversifiés et possèdent des besoins différents.

Du côté patronal, une part des questions visait à clarifier ou à illustrer un certain nombre de problématiques énoncées dans le dépôt syndical initial. Ainsi, le CPNC s'est interrogé sur la nature des « attaques » que nous percevons à l'égard du modèle collégial. Il a aussi souhaité que nous fournissions des exemples de perte d'autonomie professionnelle ainsi que de manque de reconnaissance des prérogatives et de l'expertise enseignantes, et souhaité savoir comment cela affectait le corps professoral. Des questions plus techniques furent également soulevées pour mieux saisir la portée ou les limites des enjeux que nous souhaitons traiter au cours de la présente ronde de négociation, notamment sur les annexes de financement posant problème, la prévention des litiges, les droits parentaux et les violences conjugales.

Le comité patronal a aussi tenté de mieux jauger l'écart séparant les deux parties. Il a ainsi cherché à savoir si ses vis-à-vis syndicaux étaient ouverts à opérer des adaptations significatives à leur convention collective pour permettre le déploiement de modes d'enseignement et de diplomation qui permettraient au réseau collégial de « s'adapter » à un environnement en transformation. De la même façon, il s'est interrogé sur les enjeux relatifs à la précarité enseignante et a demandé s'il n'y aurait pas d'autres avenues à explorer, outre la sécurité d'emploi, pour parvenir à attirer et à retenir en nos rangs les jeunes profs.

Un vibrant plaidoyer syndical sur la précarité

Le lendemain, il était justement prévu que la partie syndicale débute par un exposé sur le thème de la précarité. Le sujet tombait donc à point nommé. Ce fut non seulement l'occasion d'illustrer les maux de la précarité et ses particularités propres en contexte enseignant, mais aussi de lancer quelques pistes à explorer pour la diminuer et en réduire les effets. À la fin de cette présentation bien sentie, les négociatrices et négociateurs syndicaux ont remis à chacune de leurs vis-à-vis un petit livret contenant plusieurs témoignages d'enseignantes et enseignants du cégep du Vieux-Montréal ayant pris soin d'exposer différentes facettes du statut de prof non permanent dans le cadre d'une initiative du Syndicat des professeur.es du cégep du Vieux-Montréal ([Profs précaires du Vieux](#)). Il est à noter que l'ensemble de ces profs avaient préalablement donné leur accord à ce que leur récit soit transmis à la partie patronale nationale. Il fut précisé que cette initiative se poursuivait à l'heure actuelle, que d'autres projets similaires avaient éclos ailleurs et qu'il en serait fait mention au cours des prochains échanges sur cet enjeu.

Certaines demandes patronales différenciées pour la FEC et la FNEEQ

Cette seconde demi-journée de rencontre s'est poursuivie avec l'exposé de trois problématiques patronales, soit les mesures disciplinaires, l'arbitrage de même que le rôle et la composition des comités prévus à la convention collective. Certaines des demandes que le CPNC a choisi de mettre au jeu au cours de cette première séance de table avaient en commun de ne s'adresser qu'à l'une ou l'autre des deux fédérations, ou encore de révéler des différences de texte entre les deux conventions collectives.

C'est ainsi qu'en matière de mesures disciplinaires, le comité patronal a annoncé vouloir allonger les délais pour faire enquête dans les cas de violences à caractère sexuel (VACS), de harcèlement psychologique ou encore, lorsque la personne visée est en invalidité. Si les délais actuellement prévus ne sont pas les mêmes pour les conventions FEC et FNEEQ, la demande était ici adressée aux deux organisations. Il en est allé de même pour la demande à l'effet de supprimer la clause d'amnistie dans les cas de VACS qui avait également été soumise aux parties syndicales à la toute fin de la dernière ronde de négociation.

Pour ce qui est de l'arbitrage, le CPNC cherche à revoir avec la FNEEQ des modalités concernant le paiement

des honoraires des arbitres et la liste des personnes médiatrices, alors qu'elle veut simplifier le processus de révision de la liste des arbitres avec la FEC.

Enfin, la partie patronale a dressé la liste des changements qu'elle espère voir advenir en matière de comités prévus à la convention collective.

En ce qui concerne tout d'abord les comités nationaux, il est proposé de revoir les mandats du comité national de rencontre (CNR) et du comité consultatif sur la tâche (CCT) à l'issue de la présente ronde de négociation, mais, surtout, la partie patronale souhaite encore abolir le comité consultatif national d'accès à l'égalité en emploi (CCNAE), jugeant qu'il est parvenu au terme de ses mandats. À la FEC, le CPNC désire en outre abolir le comité national des griefs, estimant qu'il n'a pas su démontrer son utilité à travers le temps.

Pour ce qui est des comités locaux, du côté de la FEC, le CPNC souhaite baliser les nombres minimal et maximal de personnes représentantes syndicales et patronales pouvant prendre part aux rencontres collège-syndicat (RCS), le proche parent du comité des relations du travail (CRT) pour les syndicats FNEEQ. Du côté de la FNEEQ et des ex-syndicats FAC membres de la FEC, la partie patronale vise de nouveau l'abolition de la Commission pédagogique, arguant que « l'objectif n'est pas de retirer des lieux de discussion, mais de ne pas les doubler ». Enfin, et cela concerne les deux conventions collectives, le CPNC demande que la personne enseignante visée par une demande de révision de note soit retirée du comité examinant celle-ci, un autre écho de la précédente ronde de négociation.

Pour conclure ce rapport de table, soulignons que l'équipe de négociation syndicale a soumis à ses vis-à-vis une proposition de séquence de présentation des problématiques syndicales et patronales en six blocs. Le CPNC a acquiescé à ce schéma général dans la mesure où il demeurerait maître de l'ordre dans lequel il aborderait ses propres problématiques. Les deux parties se sont donc entendues sur ce modèle souple de présentation.

Étaient présent.es aux rencontres des 24 et 25 janvier
2023 :

Pour la partie syndicale (FEC-FNEEQ) :

- Nadine Bédard-St-Pierre – co-porte-parole
- Frédéric Clermont – FNEEQ-CSN
- Josée Déziel – FNEEQ-CSN
- Paul-Émile Houle – FEC-CSQ
- Julien Lacombe – FEC-CSQ
- Philip Lagogiannis – FNEEQ-CSN
- Julien Lapan – FNEEQ-CSN
- Anna-Belle Marcotte – co-porte-parole
- Héroïse Moysan-Lapointe – FNEEQ-CSN
- Nathalie Munger – FNEEQ-CSN
- Rachel Sarrasin – FEC-CSQ

Pour la partie patronale (CPNC) :

- Renée Boisclair – MES
- Diane Brien – Fédération des cégeps
- Élise Gagnon – porte-parole
- Mireille Godard-Dubois – BNG
- Nancy Perron – MES

Problématiques abordées lors de la rencontre :

Par la partie syndicale Par la partie patronale

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Questions de clarification sur le dépôt patronal• La précarité | <ul style="list-style-type: none">• Questions de clarification sur le dépôt syndical initial• Les mesures disciplinaires• L'arbitrage• Les comités prévus à la convention collective |
|---|---|

Prochaine rencontre de négociation :

- Le 7 février 2023 (journée complète)

